



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°819) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES POLE
DOCUMENTAIRE ET AILEY, A L'ASSOCIATION
AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA
VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-22-341
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes » représentée par Madame Annie QUEMENER, en qualité de présidente, et domiciliée, 142 rue de Fontenay, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions au Pôle documentaire de la chorale du personnel municipal, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30 du 6 septembre 2022 au 4 juillet 2023; des séances de yoga réservées au personnel municipal, en salle Ailey, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30 du 6 septembre 2022 au 4 juillet 2023; des séances de sophrologie réservées au personnel municipal, au Pôle documentaire, de 12 h 30 à 13 h 30, les jeudis 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2022, et les 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 25 mai et 22 juin 2023. En cas d'impossibilité le Pôle documentaire pourra être remplacé par la salle Messiaen ou la salle Bouquet et la salle Ailey par la salle Berlioz ou le Pôle documentaire ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes » représentée par Madame Annie QUEMENER, en qualité de présidente, et domiciliée, 142 rue de Fontenay, 94300 Vincennes, une convention afin d'organiser des répétitions au Pôle documentaire de la chorale du personnel municipal, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30 du 6 septembre 2022 au 4 juillet 2023; des séances de yoga réservées au personnel municipal, en salle Ailey, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30 du 6 septembre 2022 au 4 juillet 2023; des séances de sophrologie réservées au personnel municipal, au Pôle documentaire, de 12 h 30 à 13 h 30, les jeudis 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2022, et les 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 25 mai et 22 juin 2023. En cas d'impossibilité le Pôle documentaire pourra être remplacé par la salle Messiaen ou la salle Bouquet et la salle Ailey par la salle Berlioz ou le Pôle documentaire ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220908-lmc1H10035H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/09/2022
Date de Publication : 08/09/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220908-Imc1H10035H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/09/2022
Date de Publication : 08/09/2022